



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 20177

Texte de la question

M. Michel Pouzol attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des hôpitaux publics. En effet, la Direction générale de l'organisation des soins a annoncé à la Fédération hospitalière de France une baisse des tarifs publics de - 1,71 % alors que, dans le même temps, les tarifs privés diminueront de - 0,53 %. Le Président de la République s'était pourtant engagé à mettre un terme à la convergence des tarifs public-privé. L'hôpital public doit déjà réaliser un effort de 657 millions d'euros d'économies pour 2013 conformément aux dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale 2013. Selon la Fédération hospitalière de France, l'inflation, le GVT et la hausse des cotisations à la CNRACL entraîneraient une augmentation des dépenses de 3,3 % tandis que l'ONDAM n'accorde qu'une hausse de + 2,7 % pour 2013. Cette baisse des tarifs qui paraît ainsi discriminatoire pour le secteur public menace directement 20 000 emplois en 2013. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour maintenir un service public hospitalier de qualité et quel sera l'arbitrage sur l'évolution des tarifs.

Texte de la réponse

La démarche mise en place à l'initiative de la ministre des affaires sociales et de la santé et confiée à Edouard Coutu a eu pour objet de revaloriser la notion de service public hospitalier. Des gages concrets ont d'ailleurs d'ores-et-déjà été donnés dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 à travers la suppression de la convergence intersectorielle. Dans le cadre de la campagne tarifaire pour 2013, le ministère des affaires sociales et de la santé a veillé à une répartition du taux de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) « établissements de santé » la plus équilibrée possible entre les différents acteurs de l'hospitalisation, tout en garantissant la sincérité de la construction de la campagne. Aussi, tant que la dynamique d'activité du secteur ex-dotations globale sera supérieure à l'augmentation de l'ONDAM, il ne sera pas possible d'éviter un impact négatif sur l'évolution de la valeur faciale des tarifs. Au-delà, la campagne 2013 a également été construite pour prendre en compte un effort sur l'investissement (350 millions d'€), qui bénéficiera de fait quasi exclusivement aux établissements publics. De plus, le taux d'évolution des missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation (MIGAC) - sur lesquels, à la différence de la pratique antérieure, aucun gel n'est plus appliqué - continue de progresser (2.31 %), sachant que les MIGAC bénéficient majoritairement aux établissements publics. La campagne de 2013 est aussi marquée par la mise en oeuvre du mécanisme du coefficient prudentiel, qui permet de faire porter l'effort de mise en réserve non seulement sur les établissements publics mais aussi sur les cliniques privées, ce que ne permettait pas la mise en réserve sur les seules dotations les années précédentes. Il s'agit donc d'un progrès important vers une répartition équitable des mises en réserve entre les différents secteurs.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pouzol](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20177

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2363

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6647